

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 29 FÉVRIER 2024**

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH (absent du point n°1 au point n°3, présent du point n°4 au point n°25), Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Alain MILON, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD (absent du point n°1 au point n°3, représenté du point n°4 au point n°25), Clément CAMBIER, Cindy CLOP, Manon REIG

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.8

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2024

*Adopté à l'unanimité*

**2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Hélène TRINQUET demande à M. le Maire de quel contentieux il s'agit.*

*M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un contentieux d'urbanisme, introduit par Monsieur et Madame ARAKELIAN contre la décision favorable au permis de construire déposé par la SARL LA MAGNANERAIE 53.*

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du Maire.

*Prend acte*

**3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)**

Commission finances en date du 13 février 2024

Rapporteur : Maxence RAIMONT-PLA

Après en avoir délibéré,

**MODIFIE** les Autorisations de Programme, les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement.

**ACTE** les modifications listées ci-dessus pour les autorisations de dépenses pluriannuelles de la ville.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

**4. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Commission finances en date du 13 février 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget principal de la ville voté le 14 décembre 2023.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

**5. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2023**

Commission finances en date du 13 février 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2023.

**PRECISE** qu'il sera intégré au compte administratif 2023 de la ville.

*Adopté à l'unanimité*

**6. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE LE PARC**

Commission finances en date du 13 février 2024

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la réalisation de l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle le Parc.

**DEMANDE** à l'Etat sa participation financière sur ce projet au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2024.

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité*

**7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION) 2024**

Commission des Finances en date du 13 février 2024

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la réalisation de l'opération d'installation de 71 nouvelles caméras de vidéo protection sur le territoire de Sorgues.

**DEMANDE** à l'Etat sa participation financière sur ce projet par l'intermédiaire du FIPDR 2024.

**VALIDE** le plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité*

**8. RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT (CASC)**

Commission finances en date du 13 février 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 transmis par la CASC.

*Prend acte*

**9. CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE SORGUES ET SON CCAS**

Commission finances en date du 13 février 2024

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** la nouvelle convention de service entre la commune et le CCAS qui s'appliquera à compter de l'exercice 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

*Adopté à l'unanimité*

**10. REMISE GRACIEUSE D'IMPAYE DE CANTINE SCOLAIRE**

Commission finances en date du 13 février 2024

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** la remise gracieuse du titre 1084 de l'exercice 2023 du budget annexe de la cuisine centrale pour un montant de 73,10 euros correspondant à des impayés de cantine de septembre 2023.

**DIT** que la remise sera enregistrée sur le budget annexe de la cuisine centrale 2024 sur le compte 6577 « remises gracieuses ».

*Adopté à l'unanimité*

**11. ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 21 NOVEMBRE 2013 RELATIVE A LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Commission finances en date du 13 février 2024

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**ABROGE** la délibération du 21 novembre 2013 instaurant la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques.

*Adopté à l'unanimité*

**12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DIDEROT : PARTICIPATION AUX JO PARALYMPIQUES**

Commission finances en date du 13 février 2024  
Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association sportive du Collège Diderot d'un montant de 1 500 €.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2024 sur l'imputation 65748.

*Adopté à l'unanimité*

**13. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ENTENTE BOULISTE SORGUAISE (EBS)**

Commission finances en date du 13 février 2024  
Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'Entente Bouliste Sorguaise d'un montant de 800 €.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2024 sur l'imputation 65748.

*Adopté à l'unanimité*

**CULTURE**

**14. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN CONCERT AVEC PARTICIPATION D'UN ENSEMBLE A CORDES**

Commission culture du 19 février 2024  
Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la signature de la convention de partenariat pour une rencontre et deux concerts avec un ensemble à cordes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

*Adopté à l'unanimité*

**POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE**

**15. MODALITES DE FINANCEMENT DU SEJOUR 2024 PROPOSE AUX ADHERENTS DE L'ACCUEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 14 février 2024 et Commission des finances en date du 13 février 2024  
Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la participation de la ville de Sorgues à ce séjour à hauteur de 257 € par enfant inscrit.

**PRECISE** que la ville paiera la totalité du séjour au prestataire retenu (la participation des parents sera encaissée par le biais de la régie de l'accueil municipal des jeunes).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

**16. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU CHATEAU PAMARD ENTRE MME COLL-BUTEL MARIE EDUCATRICE SPECIALISEE ET LA COMMUNE DE SORGUES**

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 14 février 2024  
Rapporteur : Sylviane FERRARO

*Hélène TRINQUET déplore l'absence de transmission du rapport de la commission d'accessibilité du bâtiment, et s'interroge sur la responsabilité de la commune en cas d'incident.*

*Sylviane FERRARO précise que la commission relève de l'intercommunalité ; par ailleurs les problématiques d'accessibilité sont systématiquement prises en compte dans les rénovations ou créations nouvelles de bâtiments communaux.*

*M. le Maire précise qu'il s'agit de mise à disposition de salles du rez-de-chaussée, n'appelant pas d'observation en terme d'accessibilité.*

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le prêt du château Pamard au profit de Madame Marie COLL BUTEL

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

#### **17. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU CHATEAU PAMARD ENTRE L'AFSA 84 ET LA COMMUNE DE SORGUES**

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 14 Février 2024

Rapporteur : Sylviane FERRARO

*Hélène TRINQUET s'interroge sur l'inscription du château Pamard dans l'Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad' AP), dont le terme est prévu en 2024.*

*M. le Maire et Sylviane FERRARO précisent à nouveau que la collectivité a mis en conformité tous les bâtiments faisant l'objet de rénovation ou de création ; certains étant plus délicats que d'autres, comme la salle des mariages pour laquelle l'ABF s'est opposé au projet d'accessibilité déposé par la Ville.*

*Pour mémoire, la Ville de Sorgues a été l'une des premières à déposer l'Ad' AP en 2014 et n'a pas à rougir de son bilan dans ce domaine.*

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

#### **18. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU CHATEAU PAMARD ENTRE L'ASSOCIATION « CPS 84 » ET LA COMMUNE DE SORGUES**

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 14 février 2024

Rapporteur : Sylviane FERRARO

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la mise à disposition

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

#### **19. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE VAUCLUSE (C.D.A.D)**

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 14 février 2024

Rapporteur : Bernard RIGEADE

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** le versement d'une subvention au titre de l'année 2024 au CDAD d'un montant de 3 000 euros

DIT que les crédits sont prévus au titre du budget principal de la Ville, sur le compte : Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville : CDV 424 65748

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

## URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 20. PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE CONSENTIE A LA PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE BA 20 ET LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX PARCELLE BA 121 SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BA 18

Commission Urbanisme et aménagement du territoire du 13 février 2024

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de cette servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée BA 18 autorisant le passage des propriétaires des fonds dominants qui s'engagent à n'utiliser ce passage que pour accéder à la voie publique depuis le fonds dominant, tout autre usage étant prohibé ;

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à cette affaire

*Adopté à l'unanimité*

### 21. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Après s'être assuré auprès de l'assemblée de son autorisation, M. le Maire propose une présentation technique par le cabinet conseil de la Ville (annexée au présent procès-verbal).*

*David BELLUCCI observe que le PADD 2024 a peu évolué par rapport à celui de 2012 et en déduit une forme d'immobilisme, notamment dans les domaines relevant de :*

- *La préservation du patrimoine agricole et naturel,*
- *Le bilan de la brigade environnementale,*
- *Les constructions illicites,*
- *La végétalisation en ville,*
- *Les énergies renouvelables et leur intégration sur les bâtiments communaux,*
- *La recomposition de la ville, de ses accessibilités, des pistes cyclables d'agissant notamment des routes d'Entraigues et de Châteauneuf-du-Pape,*
- *La réalisation d'un plan général de circulation et de stationnement,*
- *Le règlement local de publicité,*
- *L'état et l'inventaire du patrimoine local,*
- *L'articulation de l'accompagnement des commerces de proximité et de la zone Auchan nord.*

*M. le Maire considère le jugement de David BELLUCCI comme sévère, le manque de changement radical s'expliquant par une continuité de la démarche portée par la municipalité.*

*Il ne s'estime pas dans l'immobilisme, bien au contraire, pour preuve, la réactivité de la Ville concernant l'adoption du plan relatif aux énergies renouvelables. Par ailleurs, les thématiques auxquelles fait référence David BELLUCCI prennent beaucoup de temps. C'est le cas de la passerelle au-dessus de l'Ouvèze, mais également du projet de piste cyclable route de Châteauneuf-du-Pape, qui pourra être réalisé une fois les problématiques hydrauliques réglées.*

*S'agissant du patrimoine communal, la Ville peut s'enorgueillir d'avoir rénové nombre de bâtiments, tels que les roues à aube, l'église, le presbytère, le château Rassy, le château Gentilly...*

*Concernant Avignon nord, il ne s'agit pas de développement commercial, mais d'aménagements à portée économique, tels que l'agrandissement de la clinique Fontvert, ou encore l'arrivée depuis Avignon du siège social de la CAPL porteur d'une centaine d'emplois.*

*Au sujet de cette dernière, le changement de site (actuellement en centre-ville) s'avère délicat à opérer.*

*Enfin, s'agissant du vélo, nous sommes en cours de finalisation du « schéma directeur cyclable » géré par l'intercommunalité.*

*Dominique DESFOUR dresse un bilan de la brigade environnementale ; laquelle n'existe que depuis six mois et a vocation à bénéficier d'un renfort de la brigade VTT, mais également de caméras chasse, nomade et fixes. Il présente les chiffres clés du travail de la brigade, qui a vocation à se renforcer et à assurer son travail avec célérité, à l'instar des autres missions de la police municipale.*

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du débat afférent au Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sorgues.

**PRECISE** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente, à laquelle est annexé le projet de PADD.

*Prend acte*

## RESSOURCES HUMAINES

### **22. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*David BELLUCCI demande des précisions quant à la délégation relative à l'urbanisme.*

*M. le Maire lui précise que s'agissant de l'urbanisme (droit des sols) la délégation a été confiée à Sylviane FERRARO et que s'agissant du PLU / aménagement du territoire elle a été confiée à Stéphane GARCIA.*

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues ci-après annexé.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

### **23. MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues ci-après annexé.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

### **24. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**25. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS  
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE  
: CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS  
PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer 1 emploi non permanent tels que présentés ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du poste créé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

Le Maire

**Thierry LAGNEAU**



Sorgues, le 29.03.24

Le secrétaire de séance

**Maxence RAIMONT-PLA**